

Paris, le 15 janvier 2014

**FCPI « NextStage Entreprises » (2002) : seconde distribution de 43€ par part A.**

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit des parts du **FCPI « NextStage Entreprises »** et vous avez bénéficié d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 25% en 2002**, l'année de votre investissement.

Depuis janvier 2003, votre FCPI s'est constitué un portefeuille diversifié de 15 PME non cotées et cotées, dans des secteurs aussi variés que l'automobile, la location, la distribution, les logiciels, les technologies de l'information ou le conseil en technologie externalisé. Dans une conjoncture devenue difficile depuis 2008, nous avons subi des échecs à l'instar du dépôt de bilan de la société Nessink mais nous avons également rencontré de beaux succès comme la cession de **Gruau** (carrossier spécialisé sur les véhicules utilitaires et transformation de véhicules de série) et de **Alpiski** (location de matériel de ski).

En septembre 2010, votre FCPI vous a distribué 650 € par part A, soit 65% du montant de votre investissement\*. **Une seconde distribution de 43 € par part A sera effectuée le 22 janvier 2014.**

Le montant total des distributions s'élèvera ainsi à 693 € , représentant ainsi 69,3% du montant de votre investissement.

*A noter : dans le but de préserver l'intérêt des souscripteurs et d'optimiser la performance finale de votre FCPI, NextStage a décidé de stopper le prélèvement des frais de gestion (depuis le 29 juin 2010). Nos partenaires (dépositaire, commissaires aux comptes et valorisateur comptable) ont également accepté de participer à cette démarche en diminuant leurs honoraires d'environ 50%.*

\* 1 Unité d'investissement est composée de 1 part A et de 4 parts B

**Au 30 septembre 2013 :**

- la valeur liquidative restante de votre investissement est évaluée à **121,84€ par unité d'investissement**, après prise en compte de la seconde distribution,
- l'actif restant de votre FCPI est composé uniquement de la société non cotée **Alyotech** (conseil en technologie externalisé).

Lors de notre précédent courrier nous vous annonçons la décision de prolonger son fonctionnement pour une année supplémentaire de manière à nous permettre de négocier dans de bonnes conditions la cession d'**Alyotech**.

Cette prolongation nous a permis d'avancer avec la société Alyotech sur des pistes sérieuses de liquidité et qui ont commencé à se concrétiser notamment par la cession des 2 filiales du groupe Alyotech (Canada et Hollande) nous permettant aujourd'hui de pouvoir effectuer cette seconde distribution. Nous poursuivons activement avec la société Alyotech le processus de cession des 2 dernières filiales du groupe (France et Belgique).

Concrètement :

- Le 22 janvier 2014, vous allez recevoir un montant unitaire part part A de 43€
- le dépositaire de votre FCPI (Société Générale Securities Services) ou votre banque teneur de votre compte-titres vous informeront de la réalisation de cette distribution,
- **notre objectif est de vous distribuer les fruits de la future cession d'ici la fin 2014, de manière à ce que votre FCPI soit totalement liquidé au 31/12/2014.**

Nous vous tiendrons bien entendu régulièrement informés de l'avancée de notre plan d'action.

Dans cette attente, l'équipe NextStage et votre conseiller financier restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Grégoire Sentilhes

Président